GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 octobre 2026 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1.	AIX-LES-BAINS	T	ANCIAUX Christèle	Départ après la délibération 285
2.	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	
3.	AIX-LES-BAINS	T	BRAUER Michelle	
4.	AIX-LES-BAINS	T	BRUYERE Daniel	
5.	AIX-LES-BAINS	T	CLAVAL Luce	
6.	AIX-LES-BAINS	T	CONOGLIO Liliane	
7.	AIX-LES-BAINS	T	DELROISE Hubert	Pouvoir de FERRARI Marina
8.	AIX-LES-BAINS	T	DUBOUCHET-REVOL Karine	Départ après la délibération 281
9.	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
10.	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	Pouvoir de PAPOZ Julien
11.	AIX-LES-BAINS	T	HUSSON Anaïs	
12.	AIX-LES-BAINS	T	MOIROUD Christophe	
13.	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de DUBOUCHET-REVOL Karine
14.	AIX-LES-BAINS	T	MOUGNIOTTE Alain	
15.	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	
16.	AIX-LES-BAINS	T	ROUPIOZ Claire	Pouvoir de LEFAY Anne
17.	AIX-LES-BAINS	T	TOMASI Pierre	Pouvoir de VASQUEZ Christian
18.	AIX-LES-BAINS	T	VIAL Jean-Marc	Pouvoir de VAIRYO Nicolas
19.	BRISON SAINT INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
20.	BRISON SAINT INNOCENT	T	MASSONNAT Marthe	
21.	CHANAZ	T	HUSSON Yves	
22.	CONJUX	T	POCHAT Nathalie	
23.	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
24.	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	ESTIEU Philippe	
25.	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	
26.	ENTRELACS	T	DERIPPE Christophe	
27.	ENTRELACS	T	EXERTIER Sandrine	
28.	ENTRELACS	T	ROUSSEAU Pascale	
29.	ENTRELACS	T	SCHMITT Nathalie	Départ après la délibération 281
30.	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	Pouvoir de SCHMITT
31.	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	Pouvoir de TROQUIER Chrystel
32.	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
33.	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	
34.	LE BOURGET DU LAC	T	CHATILLON Anne	
35.	LE BOURGET DU LAC	T	GUISSANT Franck	
36.	LE BOURGET DU LAC	T	MERCAT Nicolas	
37.	LE BOURGET DU LAC	T	MEUNIER Roland	
38.	LE MONTCEL	S	ALBERT Sylvaine	
39.	MERY	T	ROULET Stéphane	Pouvoir de FONTAINE Nathalie
40.	MOTZ	T	CLERC Gérard	
41.	MOUXY	T	MORET Jean-Paul	
42.	MOUXY	T	WESTRELIN Fabienne	
43.	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
44.	PUGNY CHATENOD	T	CROUZEVIALLE Bruno	
45.	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	Pouvoir de ARRAGAIN Manuel
46.	SAINT OURS	T	ALLARD Louis	Pouvoir de GRELLIER Jean-Marc
47.	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	DILLENSCHNEIDER Gérard	
48.	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
49.	TRESSERVE	T	ROUSSEL Christian	
50.	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	Pouvoir de VIDAL Romain
51.	VIVIERS-DU-LAC	T	MONANGE Myriam	Pouvoir de CARON Bernard
52.	VOGLANS	T	BERNON Martine	
53.	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

23 communes présentes

Absents excusés :

Yohann CHANIAC - CHINDRIEUX

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Lac, légalement convoqués le 13 octobre 2026 par le président, Renaud BERETTI, se sont réunis à Aix-les-Bains, au siège de la communauté d'agglomération, 1500 boulevard Lepic.

Un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse (32 points à l'ordre du jour) et les projets de délibérations était joints à la convocation.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis le 14 octobre 2026 aux conseillers communautaires suppléants conformément à l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales, ainsi qu'aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION

N° : C-285 Année : 2026
Exécutoire le : 28 OCT. 2026
Publiée / Notifiée le : 28 OCT. 2026
Visée le : 27 OCT. 2026

MOBILITES

Approbation du rapport de gestion 2025 de la Société Publique Locale Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc (AESMB)

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac est actionnaire de la Société Publique Locale Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc depuis sa création (délibération du Conseil du 16 avril 2019). L'objet de la SPL est de développer, pour le compte exclusif de ses actionnaires et sur leur territoire, la mobilité durable, définie comme toute action favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. La société intervient pour la définition d'une stratégie et pour sa mise en œuvre par l'animation d'actions et/ou par l'exploitation de services.

En application des dispositions de l'article L. 524-5 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire doit se prononcer sur le rapport de gestion du Conseil d'Administration du 25 septembre 2026 qui lui est soumis par les représentants de la SPL-Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc.

Par décision du 25 septembre 2026, le Conseil d'Administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Il a également approuvé sans réserve le rapport d'activités et les actions qu'il contient, réalisées à la demande de ses 18 actionnaires par la SPL-Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc au cours de sa septième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée Générale.

Cette dernière, réunie le 25 septembre 2026, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2025 et les opérations traduites dans ces comptes.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondamentaux des SPL.

Le rapport de gestion fait apparaître un nombre d'actionnaires de 18 au 31 décembre 2025, un chiffre d'affaires de 6 217 941 € et un résultat net de 121 126 €. Le rapport de gestion est annexé à la délibération.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le rapport de gestion 2025 de la Société Publique Locale Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc (AESMB).

- Délégués en exercice : 71
- Présents : 51
- Présents et représentés : 64
- Abstentions : 0
- Votants : 64
- Pour : 64
- Contre : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 20 octobre 2026

Le Président,
Renaud BERETTI

GRAND LAC ★ COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ★

La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

Société Publique Locale
Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc
SA au capital de 41 440 euros
Siège social : 313 place de la Gare 73000 CHAMBERY
851 533 505 RCS Chambéry

RAPPORT DE GESTION / GOUVERNANCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes réuni en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport. Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

La SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc, compétente en matière de conseil et accompagnement en mobilité, aménagements et gestion des services a été créée le 28 mai 2019. Cette Société Anonyme est entièrement détenue par 17 collectivités, EPCI et syndicats mixtes qui en sont les actionnaires en fin d'année 2025.

Elle ne peut intervenir qu'au bénéfice de ses actionnaires publics, dans le cadre de leurs compétences, et sur leurs seuls territoires. Dans le cadre d'une SPL, la maîtrise politique est renforcée et l'actionnariat public exclusif, ce qui permet une meilleure prise en compte des enjeux communs et une forte souplesse et réactivité pour la mise en oeuvre des projets. En effet, les règles de gestion applicables sont celles des Sociétés Anonymes et la contractualisation sans procédure de mise en concurrence. Néanmoins, le contrôle effectué par les collectivités ou groupements de collectivités actionnaires doit être identique à celui exercé vis-à-vis de leurs propres services ; on parle de contrôle analogue.

Ainsi, les dispositions de l'article L.1524-5 du CGCT sont applicables aux Sociétés publiques locales ; elles prévoient notamment que « les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leur(s) représentant(s) au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Spéciale ». Il porte notamment sur les modifications des statuts, les évolutions contractuelles et les orientations stratégiques de la société.
Ce rapport a pour objectif de renforcer l'information des élus des collectivités actionnaires afin de s'assurer que la société publique locale agit en conformité avec les positions et les actions engagées par celle-ci.

PRESENTATION DE LA SPL ET SITUATION AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

La SPL a pour objet de développer, pour le compte exclusif de ses Actionnaires et sur leur territoire, la mobilité durable, définie comme toute action favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.

L'Agence écomobilité Savoie Mont-Blanc a été créée en 2001 sous l'égide du statut associatif. Lors du Conseil d'Administration du 28 mai 2019, la Société Publique Locale Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc a été créée et ses Statuts Constitutifs ont été signés.

A la date de sa création, son capital est composé de 11 actionnaires :

- Communauté d'Agglomération Grand Chambéry
- Communauté d'Agglomération Grand Lac
- Communauté de Communes Cœur de Savoie
- Communauté d'Agglomération Arlysère
- Communauté d'Agglomération Grand Annecy
- Région Auvergne Rhône Alpes
- Syndicat Mixte Avant Pays Savoyard
- Syndicat Pays Maurienne
- Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie
- Communauté de communes Cluses Arves et Montagnes
- Communauté de communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc

Le 28 mars 2022, lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire, son capital a été ouvert à 6 nouveaux groupements de collectivités territoriales :

- Syndicat Mixte des transports de 4 Communautés de Communes à Bonneville
- Communauté d'agglomération Annemasse – Les Voirons
- Communauté de Communes du Pays d'Evian Vallée Abondance
- Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
- Communauté de Communes de Fier et Usses
- Communauté de communes du Genevois

L'entrée de ces 6 nouveaux actionnaires a été réalisée par voie d'augmentation de capital de la SPL, par émission de nouvelles actions à créer.

Aucun mouvement d'actions n'est intervenu depuis.

Ainsi à la clôture de l'exercice 2025, la SPL compte 17 actionnaires répartis de la manière suivante :

ACTIONNAIRES	Nombres Actions	% du capital	Nombre poste au CA sur un total de 18	Arrondi
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	24 050	58,04	10,45	11
Communauté d'Agglomération Grand Lac	1 850	4,46	0,80	1
Communauté de Communes Cœur de Savoie	1 850	4,46	0,80	1
Communauté d'Agglomération Arlysère	1 850	4,46	0,80	1
Communauté d'Agglomération Grand Annecy	1 850	4,46	0,80	1
Région AURA	1 850	4,46	0,80	1
Syndicat Mixte Avant Pays Savoyard	740	1,79	0,32	
Syndicat Pays Maurienne	740	1,79	0,32	
Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	740	1,79	0,32	
Communauté de communes Cluses Arves et Montagnes	740	1,79	0,32	
Communauté de communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc	740	1,79	0,32	
Syndicat Mixte des transports de 4 Communautés de Communes à Bonneville	740	1,79	0,32	2
Communauté d'agglomération Annemasse – Les Voirons	740	1,79	0,32	
Communauté de Communes du Pays d'Evian Vallée Abondance	740	1,79	0,32	
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles	740	1,79	0,32	
Communauté de Communes de Fier et Usses	740	1,79	0,32	
Communauté de Communes du Genevois	740	1,79	0,32	
	41 440	**100**		**18**

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 18 membres, tous représentants des actionnaires.
Les actionnaires disposant d'une participation réduite au capital se réunissent en Assemblée spéciale. Deux de ses Membres représentent l'Assemblée Spéciale au Conseil d'Administration.
Les décisions des actionnaires sont prises en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Un Conseil de Développement, composé de 23 membres, est chargé de formuler des propositions, recommandations ou avis à l'attention du Conseil d'Administration où il ne dispose que d'une voix consultative.

En 2025, les représentants des collectivités ou groupement de collectivités dans ces différentes instances sont les suivants :

Collectivité / Groupement collectivité	Représentants au sein du Conseil d'administration
CA Grand Chambéry	James HALLAY
	Luc BERTHOUD
	Serge TICHKIEWITCH
	Corine WOLFF
	Alain THIEFFENAT
	Christian BERTHOMIER
	Alain CARACO
	Arthur BOIX-NEVEU
	Isabelle DUNOD
	Chantal GIORDA
	Damien REGAIRAZ
CA Grand Lac	Florian MAITRE
CC Cœur de Savoie	Franck VILLAND
CA Arlysère	Jean-François BRUGNON
CA Grand Annecy	Didier SARDA
Région Auvergne Rhône Alpes	Alexandra TUNAR
Représentants de l'Assemblée Spéciale	*Roland LOMBARD*
	Chantal VANNSON

Collectivité / Groupement collectivité	Représentants au sein de l'Assemblée Spéciale
Syndicat Mixte Avant Pays Savoyard	Guy DUMOLLARD
Syndicat Pays Maurienne	Laure PION
CC Rumilly Terre de Savoie	Roland LOMBARD
CC Cluses Arve et Montagnes	Chantal VANNSON
CC de la vallée de Chamonix Mont Blanc	Philippe CHARLOT FLORENTIN
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles	Charlotte BOETTNER / Philippe CLERJON (Suppléant)
Communauté de Communes du Genevois	Julien BOUCHET
Communauté de Communes Annemasse-Les Voirons	Pauline PLANAT
Communauté de Communes Fier et Usses	Pierre AGERON
Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes	Stéphane VALLI / Laurent FAVRE (Suppléant)
Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondar	Jacques BURNET / Nadine WENDLING (Suppléante)

En 2025, Alain CARACO préside le conseil d'administration, et Roland LOMBARD préside l'Assemblée Spéciale. La Directrice Générale est Caroline SIMON-PAWLUK.

L'exercice clos le 31 décembre 2025 constitue le septième exercice social de la SPL dont la durée est de 12 mois.

En 2025, deux EPCI, le Pôle Métropolitain du Genevois Français et Thonon Agglomération, ont fait part au Président de la SPL de leur souhait d'intégrer l'actionnariat de la SPL.

Ces demandes d'adhésion ont été évoquées en Conseil d'Administration du 19 janvier 2026 et reportées à un Conseil d'Administration ultérieur, compte tenu des élections municipales de mars 2026.

PRINCIPALES ACTIVITES ET OPERATIONS DE L'ANNEE 2025

Bilan d'activité 2025 :

L'activité de l'année 2025 a été en croissance par rapport à celle de 2024 avec une augmentation du chiffre d'affaires de l'ordre de 25 % pour atteindre 6 217 941€ (versus 4 964 608 € en 2024). La société a mené ces actions dans le cadre de 7 marchés, 140 devis et 4 conventions d'exploitation de service découlant des conventions cadre signées entre la Société et ses Actionnaires, ainsi que 2 partenariats tripartite.

Le détail de ces contractualisations figure en annexe.

Parmi les actions marquantes de l'année 2025, on peut citer les suivantes :

- Contrat Agence - Grand Chambéry pour la période du 01/07/25 au 30/06/30 :
 - Signature d'un contrat de promotion et de sensibilisation à la mobilité durable et gestion des services Vélostation et Vélobulle d'une durée de 5 ans pour un montant de 9,082 M€, soit une augmentation de 50% par rapport au marché précédent.
- Nouveaux dispositifs à destination des employeurs sur Grand Chambéry et le SM4CC :
 - Elaboration et mise en place de nouveaux dispositifs : ProximiTi Pro sur le SM4CC et 3 niveaux d'offres (or, argent, bronze) sur Grand Chambéry
 - Recrutement de 2 ambassadeurs mobilité sur Grand Chambéry
- Réalisation de plans de déplacements d'établissements scolaires sur le SMAPS et Arlysère pour repenser la mobilité des familles vers l'établissement scolaire
- Etude d'un nouveau dispositif de gratification du covoiturage à l'échelle de la Savoie : l'Agence a engagé l'accompagnement des EPCI savoyardes dans l'élaboration d'un dispositif unifié dans la perspective d'un nouveau marché en 2027
- Signalétique bus adaptée, sur Grand Chambéry et Grand Lac : dans le cadre du programme TIM's, l'Agence a travaillé à l'adaptation des lignes de bus pour les personnes en situation de handicap cognitif
- Nouveaux services de transport à la demande (TAD) dont un TAD solidaire :
 - Depuis la réalisation de l'étude de faisabilité, définition du modèle d'exploitation, jusqu'à l'appui à la consultation
 - Sur les territoires du SM4CC, SMAPS, CDS et CCSLA, CCMG, CCRAPC pour le compte de la Région
- Restructuration du réseau bus de la 2CCAM
- Gare routière de Bourg Saint Maurice (AURA) : Assistance à maitrise d'ouvrage et pilotage de la maitrise d'œuvre de ce projet de requalification de la gare routière avec la gestion de la gare routière provisoire déportée.
- Pose de l'ensemble du jalonnement cyclable de la 2CCAM : Accompagnement de la 2CCAM pour définir et mettre en oeuvre un plan de jalonnement cyclable sur les 5 communes de vallée
- Navettes Proxipousse sur le SM4CC : Mise en place et exploitation de navettes transportant jusqu'à 6 passagers sur des origines-destination courtes d'hyper centre-ville
- Nouveaux services au call center qui œuvre désormais pour le compte de 6 actionnaires (GA, SM4CC, RTS, AURA, GC, CDS) et l'Agence pour son standard

- Coupe du monde de Biathlon pour le compte de la Région AURA : Organisation des déplacements autour de la coupe du monde afin de relier directement les voyageurs et habitants du territoire au stade de biathlon en transport en commun
- Site internet MOOVEA de Grand Lac : Elaboration et déploiement d'un guide digital, interactif et accessible
- Mise en place d'un service Vélo Libre Service Proxivélo sur le SM4CC : Déploiement du premier service VLS exploité par l'Agence – 24 VAE sur 6 stations déployées sur le territoire.

Travaux de structuration interne menés en 2025 :

- Structuration comptable et financière :

La société a engagé une restructuration de ses outils comptables, financiers et de suivi de projet afin de gagner en efficacité et en sécurisation des process. Cette restructuration s'est faite en parallèle de la mise en place de la comptabilité analytique.

Ainsi, des travaux ont été engagé en 2025 pour :

- Une évolution du logiciel comptable vers une version permettant de mieux répondre aux besoins de l'entreprise
- La mise en place d'un logiciel de gestion de projet et de gestion de temps, développé « sur mesure » pour répondre aux besoins de pilotage des projets et de reporting des temps passés. Sa mise en service est prévue au 1er semestre 2026.
- L'amélioration de la « communication » entre les outils comptable, d'achats, de vente, de gestion de temps pour aboutir à une donnée fiable et consolidée, notamment au travers d'un outil de reporting.

La mise en place de l'ensemble de ces évolutions permettra de mettre en place une comptabilité analytique sur l'exercice comptable 2026. Il s'agira d'une première année, test, sur laquelle l'Agence pourra s'appuyer pour faire évoluer les outils et/ou les process si besoin mais aussi pour calculer au plus juste ses prochains coûts jours.

- Structuration RH :

Fin 2024, la Direction a engagé un important travail autour de la politique salariale dans l'objectif de :
- fidéliser les salariés et de gagner en attractivité, notamment auprès de profils plus expérimentés,
- offrir de meilleures conditions de travail aux salariés, plus en adéquation avec le marché de l'emploi local
- permettre à la structure de s'appuyer sur un cadre défini, partagé, adaptés aux spécificités de la SPL

Ainsi 4 accords d'entreprise ont été négociés avec la délégation syndicale entre novembre 2024 et juin 2025, pour aboutir à leur signature le 16 juin 2025 :

- Aménagement du temps de travail sur une période supérieure à la semaine
- Forfait jour
- Congés payés, congés pour enfant malade et jours de pont
- Primes et grille des salaires

Un certain nombre de dispositions nouvelles ont été inscrites dans ces accords afin de répondre aux objectifs pré-cités, notamment :

- La mise en place d'une nouvelle grille de salaire, plus en phase avec le marché de l'emploi local, avec une progression possible au sein de chaque emploi, en fonction de l'acquisition de compétences
- L'élaboration d'une nouvelle grille d'ancienneté visant à mieux fidéliser les salariés sur les premières années
- La mise en place d'une prime vie-chère pour les salariés rattachés à la Haute Savoie pour prendre en compte le coût de la vie sur ce secteur
- La mise en place du forfait jour pour les salariés disposant d'une autonomie dans l'organisation de leur emploi du temps

Par ailleurs, la gestion de la paie a été externalisée en juin 2025 pour des raisons notamment de sécurisation des process de paie et de continuité de service.

Enfin, des travaux autour de l'élaboration d'un projet d'entreprise ont été initiés fin 2025 à l'échelle des managers. Ces travaux seront poursuivis en 2026 à l'échelle de l'ensemble des salariés.

- Structuration des achats :

La SPL s'appuie sur des accords-cadres pour mobiliser rapidement des prestations externalisées lorsque les compétences n'existent pas en interne. Cette organisation garantit la sécurisation juridique des achats, l'optimisation des coûts et des délais de passation, une meilleure adéquation entre les commandes et les besoins effectifs, ainsi que la maîtrise des dépenses liées à des besoins récurrents.

En 2025, la SPL a contractualisé de nouveaux accords cadre et marché :

- Accord-cadre de maîtrise d'œuvre d'infrastructure, d'études d'accessibilité et d'études de trafic
- Accord-cadre d'appui technique à la maitrise d'œuvre d'aménagements de mobilités durables
- Marché de reprise et gestion des sites mobilité et aide à l'achat des sites internet du Grand Annecy

Bilan de la situation sociale 2025 :

- Evolution des effectifs :

L'effectif moyen en équivalent temps plein (ETP) a progressé de 12,74 % par rapport à 2024 avec 84,03 ETP au 31/12/2025 et 85,3 ETP moyen sur l'année 2025.

Au sein de l'année 2025, comme sur les années précédentes, les effectifs ont évolué notamment en fonction de la saisonnalité liée à l'activité des services vélos. Ainsi la société comptait 91 salariés au 31 juillet 2025, contre 86 au 31 décembre 2025.

L'âge moyen ainsi que l'ancienneté des salariés connaissent une sensible augmentation par rapport à l'année 2024. Cette évolution reflète les efforts engagés par la société en matière de politique sociale, tant pour attirer des profils expérimentés que pour renforcer la fidélisation des collaborateurs en poste.

La moyenne d'âge s'élève ainsi à 34 ans et 1 mois, et l'ancienneté moyenne est de 4 ans et 1 mois.

- Formation et développement des compétences :

L'entreprise a poursuivi ses efforts en matière de formation et de développement des compétences, avec un budget de 22 550 € HT consacré à la formation en 2025, soit une progression de 210,87 % par rapport à 2024. Au total, 46 salariés ont bénéficié d'actions de formation, représentant 931 heures de formation sur l'année 2025.

- Egalité Homme / Femme et rémunération :

Grâce au travail mené dans le cadre de la politique salariale, la société a obtenu un index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de 94/100 au titre de l'année 2025.

La masse salariale globale s'élève à 3 544 458,86 € en 2025, soit une augmentation de 7,86 % par rapport à l'année 2024. Cette augmentation est liée à la fois à la mise en place de la nouvelle politique salariale et à l'augmentation des effectifs.

Par ailleurs, les rémunérations annuelles brutes moyennes demeurent globalement équilibrées entre les femmes et les hommes au sein de chaque catégorie socioprofessionnelle.

- Recrutement et fidélisation :

L'année est marquée par 39 recrutements et 41 départs, avec un taux de turnover des salariés en CDI de 18,06%.

A noter que 39 % des fins de contrats correspondent à des fins de CDD dont l'échéance est prévue dès l'embauche. Il convient également de souligner que 22% des fin de contrats sont liées à des changements de contrat (passage en CDI ou nouveau CDD), ce qui constitue un point positif traduisant une capacité à pérenniser une partie des recrutements.

- Santé et conditions de travail :

En 2025, le taux d'absentéisme global s'élève à 7 %, dont 4,5 % liés à la maladie. Concernant la sécurité au travail, 5 accidents du travail ont été déclarés sur la période 2025, dont un seul a entraîné un arrêt de travail.

Par ailleurs, 6 accidents de trajet ont été recensés. Cette situation invite à poursuivre la sensibilisation des salariés à la sécurité des déplacements à vélo et la mise en place d'actions de prévention des risques routiers.

- Dialogue social :

En 2025, le dialogue social s'est poursuivi dans un cadre régulier et constructif. Le Comité Social et Économique (CSE) s'est réuni à sept reprises au cours de l'exercice, soit une réunion de plus que le minimum légal requis.

Cette dynamique s'est traduite par la signature de quatre accords collectifs d'entreprise, reflétant un dialogue constructif entre la Direction et les partenaires sociaux.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 31 décembre 2025, date de la clôture de l'exercice, les évènements importants suivants sont intervenus :

La société a fait l'objet d'un contrôle URSSAF relatif à l'application des législations relatives aux cotisations et contributions obligatoires recouvrées par les organismes du recouvrement, début 2026. La période contrôlée s'étend du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024. Cf paragraphe sur les contrôles dont la société a fait l'objet ci-après.

Suite à une alerte du CSE en date du 30/04/2026, la SPL a mené une enquête qui a permis de mettre en lumière l'utilisation du compte professionnel fournisseur de l'entreprise par un de ses salariés, pour réaliser, pour son usage personnel, des commandes auprès de SHIMANO de produits et matériels de cyclisme, sur la période du 02/01/2023 au 13/04/2026. S'agissant d'un salarié protégé (salarié ayant détenu le mandat d'élu suppléant au sein du CSE jusqu'au 22/04/2026), l'autorisation de licencier le salarié a été sollicitée auprès de l'inspection du travail. Cette dernière l'a accordée en date du 21/07/2026. Le licenciement du salarié, pour motif disciplinaire, a pris effet le 23/07/2026. Le salarié a fait, en date du 01/09/2026, une reconnaissance de dette pour le montant du délit.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que l'Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc n'a pas effectué d'activités de recherche et de développement au cours de l'année écoulée.

MODIFICATION DES STATUTS

Aucune modification des statuts n'est intervenue au cours de l'année 2025.

L'historique sur les cinq dernières années est le suivant :

- 28 mai 2019 : Conseil d'Administration : Création de la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc et signature des Statuts Constitutifs
- 28 mars 2022 : Assemblée Générale Extraordinaire : Modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts sous condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital.
-

*« **ARTICLE 6 - APPORTS***

Le début de l'article demeure sans changement. Il est rajouté in fine :

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mars 2022, le capital social a été augmenté en numéraire de quatre mille quatre cent quarante (4.440) euros pour le porter de trente sept mille (37.000) euros à quarante et un mille quatre cent quarante (41.440) euros par l'émission de quatre mille quatre cent quarante (4.440) actions nouvelles d'un (1) euro de valeur nominale chacune. »

L'article 7 est modifié comme suit :

*« **ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL***

Le capital social est fixé à la somme de quarante et un mille quatre cent quarante (41.440) euros.
Il est divisé en quarante et un mille quatre cent quarante (41.440) actions ordinaires d'une seule catégorie, d'une valeur nominale de UN (1) euro chacune, détenues exclusivement par des collectivités territoriales et/ou groupements de collectivités territoriales. »

EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

Aucune évolution de l'actionnariat n'est intervenue au cours de l'année 2025.

L'historique sur les cinq dernières années est le suivant :

- 28 mars 2019 : Constitution de la Société – Etat de l'Actionnariat :

Actionnaires	Part de Capital en %	Montant du Capital	Nombre d'Actions (1Action = 1 €)
Grand Chambéry	65 %	24050 €	24050
Grand Lac	5%	1 850€	1 850
Cœur de Savoie	5 %	1 850€	1 850
Arlysère	5 %	1 850€	1 850
Grand Annecy	5%	1 850€	1 850
Région AURA	5%	1 850€	1 850
Syndicat Mixte Avant	2%	740 €	740

Pays Savoyard			
Syndicat Pays de Maurienne	2%	740 €	740
Rumilly Terre de Savoie	2%	740 €	740
Cluses Arves et Montagnes	2%	740 €	740
Vallée de Chamonix Mont-Blanc	2%	740 €	740
Total	100 %	37 000 €	37 000

- 28 mars 2022 : Ouverture du Capital à 6 nouveaux actionnaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour la totalité de l'augmentation - Etat de l'Actionnariat :

Actionnaires	Part de Capital en %	Montant du Capital	Nombre d'Actions (1Action = 1 €)
Grand Chambéry	58.04 %	24050 €	24050
Grand Lac	4.46%	1 850€	1 850
Cœur de Savoie	4.46 %	1 850€	1 850
Arlysère	4.46 %	1 850€	1 850
Grand Annecy	4.46%	1 850€	1 850
Région AURA	4.46%	1 850€	1 850
Syndicat Mixte Avant Pays Savoyard	1.79%	740 €	740
Synidcat Pays de Maurienne	1.79%	740 €	740
Rumilly Terre de Savoie	1.79%	740 €	740
Cluses Arves et Montagnes	1.79%	740 €	740
Vallée de Chamonix Mont-Blanc	1.79%	740 €	740
Syndicat Mixte des 4 CC de Bonneville	1.79 %	740 €	740
Annemasse les Voirons	1.79 %	740 €	740
Pays d'Evian Vallée d'Abondance	1.79 %	740 €	740
Pays de Cruseilles	1.79 %	740 €	740
Fier et Usses	1.79 %	740 €	740
Genevois	1.79 %	740 €	740
Total	100 %	41 440 €	41 440

ETAT DE L'ENSEMBLE DES PARTICIPATIONS DE LA SOCIETE, DIRECTES ET INDIRECTES

L'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc ne détient aucune participation au capital d'autres Sociétés ou Groupements d'Intérêts Économiques, au sens de l'Article L.233-4 du code de commerce.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES D'ORDRE FINANCIER, JURIDIQUE, TECHNIQUE OU CONJONCTURELS

En application de ses statuts, la SPL est tenue de travailler pour le compte exclusif de ses Actionnaires et sur leur territoire. L'activité de la SPL, et donc son chiffre d'affaires, sont donc dépendants du volume et de la nature des missions confiés par ses différents actionnaires.

L'effectif de la SPL est composé au 31 décembre 2025 de 73 CDI.

En 2025, la majorité de l'activité de la SPL est contractualisée sous forme de bon de commande à la mission, pour la plupart annuels. La visibilité sur l'activité au-delà de l'année civile en cours dont dispose la SPL est donc faible.

Une variation d'activité importante pourrait ainsi mettre en difficulté la gestion des effectifs et in fine l'équilibre financier de la structure.

Les élections municipales de mars 2026 amènent un degré supplémentaire d'incertitude sur le volume d'activité du fait du renouvellement des exécutifs et des éventuels nouveaux projets politiques. Une baisse de l'activité est d'ores et déjà attendue sur le pôle aménagement. La SPL profitera de ce creux conjoncturel d'activité pour faire monter en compétence deux collaborateurs du pôle, dans l'objectif d'avoir moins recours à la sous-traitance sur certaines missions de maitrise d'œuvre.

Afin de pallier d'éventuelles baisses d'activité, la SPL constitue des capitaux permanents. Ainsi, fin 2025, les capitaux permanents de la SPL s'élèvent à 778 532 €, ce qui représente environ 1,5 mois de charges fixes (salaires, loyers, ...).

CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous vous informons qu'une nouvelle convention visée à l'article L. 225-38 a été conclue au cours de l'exercice écoulé. Il s'agit du contrat passé avec Grand Chambéry du 1er juillet 2025 au 30 juin 2030 pour un montant de 9,082 M€.

La convention d'occupation temporaire signée avec Grand Chambéry signée le 16 juin 2025 portant sur la mise à disposition gratuite d'une partie d'un hangar (320 m²) et d'un espace bureau (84 m²) pour les services de l'agence, se poursuit. La valeur indicative de cet avantage pour l'exercice est évaluée à 8 800 €.

ETAT DES PROCEDURES DE PREVENTION ET DE DETECTION DES FAITS D'ATTEINTE A LA PROBITE MISES EN ŒUVRE PAR LA SOCIETE

La SPL n'est pas concernée, son effectif étant de moins de 500 salariés.

CONTROLES DONT LA SOCIETE A FAIT L'OBJET

La SPL n'a pas fait l'objet de contrôle en 2025.

Elle a toutefois fait l'objet d'un contrôle URSSAF relatif à l'application des législations relatives aux cotisations et contributions obligatoires recouvrées par les organismes du recouvrement, début 2026. La période contrôlée s'étend du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024. La lettre d'observation de l'inspecteur de recouvrement, en date du 23 février 2026, fait état d'un rappel de cotisations, contributions et taxes obligatoires recouvrées par les organismes du recouvrement d'un montant total de 19 642 € auprès de l'URSSAF. Aucune majoration n'a été appliquée sur ce rappel de cotisations.

Ce montant est inscrit à l'exercice comptable 2025.

MODALITES D'EXERCICE DU CONTROLE ANALOGUE

Le statut de la SPL oblige les collectivités territoriales et les groupements de collectivités territoriales, Actionnaires, via les élus qui les représentent dans les instances dirigeantes, à exercer sur la Société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.

Le Conseil d'Administration composé exclusivement d'élus représentants de ses Actionnaires, détermine les orientations de l'activité de la société, en fonction des stratégies définies par les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales Actionnaires, et veille à leur mise en oeuvre.

Les administrateurs et les membres de l'assemblée spéciale doivent remettre aux organes délibérants de leur collectivité actionnaires un rapport annuel sur la situation de la Société conformément à l'article L.1524-5 du CGCT, sur lequel ces organes se prononcent.

Le 28 juin 2021, le Conseil d'Administration a adopté son règlement intérieur visant à instituer des règles particulières de gouvernance de la Société permettant la mise en œuvre du contrôle analogue.

Le contrôle analogue consiste en des contrôles réels, effectifs et permanents, intervenant sur trois dimensions relatives au fonctionnement de la société, à savoir :

- les orientations stratégiques ;
- la vie sociale ;
- l'activité opérationnelle.

Ces trois dimensions sont traitées lors des instances de gouvernance de la SPL.

Par ailleurs, les collectivités actionnaires exercent un suivi permanent des opérations qu'elles confient à la SPL. La SPL produit en effet systématiquement, en fonction de la nature de la mission confiée, soit un ou des livrables, soit un bilan de la mission.

VIE SOCIALE DE LA SOCIETE

Le règlement intérieur est applicable depuis le 28 juin 2021.

En 2025, la SPL a réuni :

- 1 fois son Assemblée Générale Ordinaire le 27 juin 2025
- 1 fois son Assemblée Spéciale le 13 juin 2025
- 1 fois son Conseil d'Administration le 13 juin 2025
- 3 fois son Conseil de Développement, les 10 février, 19 mai et 6 octobre 2025.

BILAN DE LA GOUVERNANCE

Taux de Présence au Conseil d'Administration :

Actionnaires	Nombre de représentants	29/01/2024	24/06/2024	04/11/2024	13/06/2025
CA Grand Chambéry	11	55%	55%	55%	64%
CA Grand Lac	1	100%	100%	100%	0%
CC Cœur de Savoie	1	100%	0%	100%	100%
CA Arlysère	1	0%	0%	0%	0%
CA Grand Annecy	1	0%	0%	100%	0%
Région AURA	1	100%	100%	100%	100%
CA Annemasse Agglomération	*1*	*100%*	*0%*	*0%*	*100%*
CC Rumilly Terre de Savoie	*1*	*100%*	*100%*	*100%*	*100%*

Taux de Présence à l'Assemblée Spéciale :

Actionnaires	Nombre de représentants	24/06/2024	04/11/2024	13/06/2025
Syndicat Mixte Avant Pays Savoyard	1	0%	100%	100%
Syndicat Pays de Maurienne	1	0%	0%	100%
CC Rumilly Terre de Savoie	1	100%	100%	100%
CC Cluses Arves et Montagnes	1	0%	100%	100%
CC Vallée de Chamonix Mont-Blanc	1	0%	0%	0%
Syndicat Mixte des 4 CC	1	100%	0%	0%
CA Annemasse les Voirons	1	0%	0%	100%
CC Pays d'Evian Vallée d'Abondance	1	0%	100%	100%
CC Pays de Cruseilles	1	0%	0%	100%
CC Fier et Usses	1	0%	0%	100%
CC du Genevois	1	0%	0%	100%

Taux de Présence à l'Assemblée Générale Ordinaire :

Actionnaires	Nombre de représentants	28/06/2024	27/06/2025
CA Grand Chambéry	1	100%	100 %
CA Grand Lac	1	0%	100 %
CC Cœur de Savoie	1	100%	100 %
CA Arlysère	1	0%	0 %
CA Grand Annecy	1	0%	0 %
Région AURA	1	100%	0 %
Syndicat Mixte Avant Pays Savoyard	1	0%	0 %
Syndicat Pays de Maurienne	1	0%	0 %
CC Rumilly Terre de Savoie	1	100%	100 %
CC Cluses Arves et Montagnes	1	0%	100 %
CC Vallée de Chamonix Mont-Blanc	1	0%	100 %
Syndicat Mixte des 4 CC	1	100%	0 %
CA Annemasse les Voirons	1	0%	0 %
CC Pays d'Evian Vallée d'Abondance	1	100%	100 %
CC Pays de Cruseilles	1	100%	0 %
CC Fier et Usses	1	0%	100 %
CC du Genevois	1	0%	0 %

Les représentants présents ont émis un vote favorable sur toutes les décisions proposées.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Le Président du Conseil d'Administration et les Administrateurs ne perçoivent aucun élément de rémunération, fixes, variables et exceptionnels, ni d'avantages en nature.

La Directrice Générale en mandat social perçoit une rémunération fixe approuvée par le Conseil d'Administration et selon une lettre de mission. Aucun élément de rémunération variable, exceptionnel ou avantage en nature n'ont été versés.

SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

La variation porte sur les exercices 2025 par rapport à 2024

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Variation économique	Pourcentage de variation absolue
Chiffre d'Affaires H.T.	2 919 898 €	3 625 824 €	4 964 608 €	6 217 941 €	1 253 333 €	25.25 %
	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Variation économique	Pourcentage de variation absolue
Subventions d'Exploitation, reprise sur Provisions, Transfert de Charges, autres produits	76 241 €	44 305 €	110 110 €	164 055 €	53 945 €	48.99 %
Charges d'Exploitation	2 916 952 €	3 483 751 €	4 903 897 €	6 198 967 €	1 295 070 €	26.41 %
Résultat d'Exploitation	79 137 €	186 378 €	170 820 €	184 412 €	13 592 €	10.88 %
Résultat Financier	-737 €	-3 384 €	- 3 891 €	- 2 744 €	- 1 147 €	
Résultat Exceptionnel	- 8 616 €	- 5 435 €	- 31 411 €	- 14 006 €	- 17 405 €	
Impôts sur les bénéfices	18 134 €	45 952 €	31 898 €	46 536 €	14 638 €	45.89 %
Résultat net	51 699 €	131 606 €	103 620 €	121 126 €	17 506 €	16.89 %

Compte de Résultat :

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	2 286	3 372
Production vendue	6 215 655	4 961 236
Montant net du chiffre d'affaires	6 217 941	4 964 608
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions	164 055	95 418
Reprises sur amort., dép. et provisions		13 901
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres produits	1 384	791
Total des produits d'exploitation (I)	**6 383 380**	**5 074 718**
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises Variation de stock (m/ses)		
Achats de m.p & aut.approv.	76 498	85 257
Variation de stock (m.p.)		
Autres achats & charges externes	2 347 220	1 390 566
Impôts, taxes et vers. assim.	97 711	82 079
Salaires	2 605 283	2 537 307
Cotisations sociales	939 176	748 737
Dotations aux amort. et aux dépréciations	54 679	52 338
Sur immob. : dotations aux amort.	54 679	52 338
Sur immob. : dotations aux dép.		
Sur actif circulant : dotations aux dép.		
Dotations aux provisions	16 615	
Valeurs comptables des immob. cédées		
Autres charges	61 786	7 612
Total des charges d'exploitation (II)	**6 198 967**	**4 903 897**
Résultat d'exploitation (I - II)	**184 412**	**170 820**
Total Bénéfice attribué / perte transférée (III) **Total Perte supportée / bénéfice transféré (IV)**		
	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	**du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois**

Produits financiers		
De participations D'autres valeurs mob. et créances actif immob. Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits des cessions d'immob. financières Produits nets sur cessions de VMP	**1 780**	
Total des produits financiers (V)	**1 780**	
Charges financières		
Dotations aux amort. dépréciations et provisions **Intérêts et charges assimilées** **Différences négatives de change** Valeurs comptables des immob. financières cédées Charges nettes sur cessions de VMP	2 744 1 780	3 891
Total des charges financières (VI)	**4 524**	**3 891**
Résultat financier (V - VI)	**-2 744**	**-3 891**
Résultat courant (I - II + III - IV + V - VI)	**181 668**	**166 929**
Produits exceptionnels (VII) Charges exceptionnelles (VIII)	9 098 23 104	25 347 56 758
Résultat exceptionnel (VII - VIII)	**-14 006**	**-31 411**
Participation des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	**46 536**	**31 898**
Total des produits (I + III + V + VII)	**6 394 257**	**5 100 064**
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**6 273 131**	**4 996 445**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**121 126**	**103 620**

<u>Analyse du compte de Résultat</u> :

1. **Analyse de l'activité et du chiffre d'affaires :**

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 6 217 941 €, enregistrant une augmentation de 25,25 % par rapport à l'exercice précédent (4 964 608 €).

Cette dynamique repose intégralement sur la hausse de vente de prestations de services qui s'élève à 6 215 655 € (contre 4 961 236 € en 2024). Les ventes de marchandises demeurent très marginales à 2 286 €.

Au sein du chiffre d'affaires total, Grand Chambéry, Grand Annecy, le SM4CC et la Région Auvergne Rhône Alpes représentent à eux seuls 73,4 % du chiffre d'affaires (respectivement 26%, 18%, 16% et 13%). Le "groupe intermédiaire", composé de Grand Lac, Arlysère, Rumilly Terre de Savoie et Coeur de Savoie pèsent au total pour 18,9% du chiffre d'affaire avec des volumes d'activités entre 100 000 € et 500 000 €. Enfin, les neuf autres actionnaires, sous le seuil de 100 000 € chacun, cumulent 7,7 % du chiffre d'affaires.

La marge globale s'élève à 98,77 % du Chiffre d'Affaires soit 1 262 092 € de plus par rapport à 2024. Le seuil de rentabilité de l'Agence a été atteint au terme de 359 jours, c'est-à-dire qu'elle est à l'équilibre.

Le délai de paiement des actionnaires se situe au terme de 130 jours alors que le crédit fournisseurs s'élève à 100 jours. L'Agence décaisse plus vite qu'elle n'encaisse, ce qui fragilise le pilotage de trésorerie.

Les subventions d'exploitation à hauteur de 164 055 € sont en hausse de +71,93 %, principalement portées par le Projet TIMS (160 180 €). Les autres aides sont liées à l'aide à l'embauche accordée lors du recrutement de l'apprenti.

Concernant les recettes issues des locations de vélos et de consignes, les services affichent tous une progression de leur chiffre d'affaires. Cette progression est particulièrement marquée pour les services de Grand Chambéry et Grand Lac.

Les ventes de marchandises est une activité très marginale à hauteur de 2 286 €. Les services vélos sont amenés parfois à vendre des pièces de vélos dans le cadre de la réparation des vélos loués.

2. Analyse des Charges :

La courbe des charges d'exploitation suit la même évolution que le chiffre d'affaires puisqu'elle progresse de 26,41 %. Quelques évolutions significatives sont présentées ci-dessous :

<u>Les hausses :</u>

- Assistance, Étude, Accompagnement (Compte 62300011) : En très forte progression. Ce poste double en passant de 583 210 € à 1 217 198 €.

 Lorsque la SPL ne dispose pas en interne d'une compétence, à l'échelle du Pôle Aménagement notamment, elle se tourne vers des sous-traitants dans le cadre des accords cadres. L'augmentation de ce poste est directement corrélée à l'augmention du volume de prestations vendue aux actionnaires.

- Loyers (Compte 61320000) : Ils augmentent de 27,63 % à 105 935 €, du fait de la charge représentée par le loyer d'une année pleine pour les locaux d'Annecy (déménagement en septembre 2024).

- Salaires (Compte 64100000 - Salaires Écomobilité) : La masse salariale de base augmente de 18,63 % pour atteindre 2 517 040 €. Cette progression s'explique par la mise en place de la nouvelle grille salariale.

- Cotisations URSSAF (Compte 64510000) : Elles augmentent de 53,62 % pour s'établir à 660 711 €. Cette hausse est mécaniquement liée à l'augmentation des salaires fixes, la mise en place du statut cadre et à la particularité de la Loi Fillon (Réduction de Charges Sociales) qui, en 2025, profite davantage aux bas salaires.
- Impôts sur les bénéfices (Compte 69500000) : En raison de la hausse du résultat fiscal, ils augmentent de 45,89 % pour atteindre 46 536 €.

Les Baisses :

- Primes exceptionnelles & Pouvoir d'achat (Comptes 64100071 / 64130020) : Ces primes s'élevaient à 305 964 € en 2024. En 2025, dans le cadre de la révision de la politique salariale et des accords d'entreprise qui en ont découlés, la SPL a fait le choix d'augmenter les salaires de base des salariés plutôt que de verser des primes exceptionnelles ou de pouvoir d'achat.

3. Analyse du Bilan

ACTIF	N	N-1
Actif immobilisé	183 383	138 555
Actif circulant inclus les disponibilités (trésorerie)	3 077 321	2 170 959
Comptes de régularisation = charges constatées d'avance	83 9149	71 769
TOTAL ACTIF	**3 344 663**	**2 381 284**

PASSIF	N	N-1
Capitaux propres	778 532	645 878
dont résultat de l'exercice	121 125	103 620
dont Subvention d'Investissement	11 527	0
Provisions pour risques et charges	59 244	22 987
Dettes financières	3122	216 434
Dettes fournisseurs	682 343	321 730
Autres Dettes	1 224 586	1 046 226
Comptes de régularisation = produits constatées d'avance	596 836	128 768
TOTAL PASSIF	**3 344 664**	**2 381 284**

La trésorerie progresse fortement par rapport à 2024. Parallèlement, les produits constatés d'avance passent de 128 768 € à 596 836 € ; ils correspondent à des produits comptabilisés au cours de l'exercice mais se rapportant à des prestations à réaliser en 2026. Leur contribution à la hausse de la trésorerie dépend des encaissements effectivement intervenus.
Les charges constatées d'avance s'élèvent à 83 919 €, contre 71 769 € en 2024. Elles correspondent à des charges comptabilisées au cours de l'exercice mais imputables à l'exercice suivant.

L'actif immobilisé net s'établit à 183 383 €, contre 138 555 € en 2024, soit une hausse de 32 %.

Cette évolution accompagne les investissements de l'Agence dans ses logiciels, l'aménagement de ses locaux et le renouvellement ou le renforcement de son équipement informatique. Les dépôts et cautionnements diminuent de 1 780 €, à la suite de la restitution d'une caution par un bailleur.

L'actif circulant (Créances et Disponibilités) atteint 3 161 280 €, en progression de 41 %.
Cette évolution s'accompagne d'une modification de la composition des :

- Créances clients (Compte 41100000) : En forte progression. Le solde client brut s'élève 1 640 054 € contre 389 641 € en 2024 ; ce qui signifie qu'à la date du 31 décembre, cette somme restait à encaisser par l'Agence bien que facturée ;
- Factures à établir (Compte 41810000) : En forte diminution. Elles se réduisent à 699 236 € alors qu'elles s'élevaient à 1 655 576 € l'année précédente : ce qui signifie que cette somme restait à facturer entre janvier et février de l'année suivante ; les bilans intervenants à cette époque de l'année pour certains actionnaires.
- Disponibilités (Trésorerie) : En forte hausse. La trésorerie globale passe de 66 252 € à 589 955 €. Le moteur principal est le solde affiché par le compte 51210000 (Crédit Coopératif) avec 470 861 €.
- Charges constatées d'avance (Compte 48600000) : En progression. Elles augmentent de 71 769 € à 83 919 € : cette somme qui constitue une dette n'est pas encore parvenue sous forme de facture à l'Agence.

En résumé, on observe sur la trésorerie :

1. Une facturation client plus rapide : Les factures à établir ont chuté de 1,65M€ à 699 236 €, ce qui signifie que l'Agence a encaissé plus vite ses actionnaires.
2. Une augmentation importante des Produits Constatés d'Avance (Compte 48700000) : ils passent de 128 768 € à 596 836 €.

Les disponibilités de l'Agence s'élèvent à 589 955 € à la clôture, son fond de roulement à 654 393€ ce qui se traduit par un besoin en fond de roulement de 67 561 €.

Capitaux Propres et Provisions :

- Capital social (Compte 10130000) : Stable à 41 440 €.
- Autres réserves (Compte 10680000) : En progression. Elles passent de 439 198,58€ à 542 374,47€ par l'affectation du résultat de l'exercice 2025, soit + 103 175,89€.
- Résultat de l'exercice : En progression. Le bénéfice net s'établit à 121 125,82 € (contre 103 620,00 € en 2024) ; soit 1,95 % du Chiffre d'Affaires
- Provisions pour risques et charges : En progression. Elles passent de 22 987 € à 59 244 € du fait de :
 - l'augmentation de la provision pour l'indemnité de départ à la retraite de 22 987 € à 39 602€ pour couvrir l'actualisation des droits du personnel (liée à l'âge de départ légal et aux barèmes d'ancienneté).
 - Provision sur le contrôle URSSAF de 19 462€.

Dettes :

Les dettes de l'entreprise s'alourdissent s'élevant à 2 506 887 € (contre 1 712 418 €).

- Dettes bancaires (Compte 51210000 au Passif) : Le découvert ou crédit court terme au Crédit Coopératif qui était de 215 694 € a été totalement apuré (le solde passe à 0 € au passif).

- Dettes fournisseurs (Compte 40100000 et 40810000) : En forte progression. Elles font plus que doubler pour atteindre 682 343 €. Cette hausse provient principalement des *Fournisseurs - Factures non parvenues* qui augmentent de 66 462 € à 409 899 €. De nombreux devis actionnaires ont été soldés fin 2025 sans que les sous-traitants aient facturé à l'Agence la quote-part qui leur revenait.
- Dettes envers le personnel (Compte 42860000 - Salaires à payer) : En forte diminution. Elles chutent à 40 104 € alors qu'elles s'élevaient à 209 103 € en 2024 du fait de l'absence de versement de prime de partage de la valeur ou de prime de bilan nécessitant de provisionner les sommes sur l'exercice concerné.
- Produits constatés d'avance (Compte 48700000) : En très forte progression ; une partie du Marché de Grand Chambéry lié au 1er trimestre d'activité 2026 a été facturé avec 15 jours d'avance

Son taux d'endettement bancaire passe de 33.4 % en 2024 à 0.4 % en 2025.

A noter que l'Agence dispose toujours avec le Crédit Coopératif d'une ligne de crédit qu'elle peut solliciter si sa trésorerie présente une défaillance.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 25 septembre 2026. Ils ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 121 125,82 € de la manière suivante :

- Au poste « Autres Réserves » : 121 125,82 €
- Distributions antérieures de dividendes : aucune.

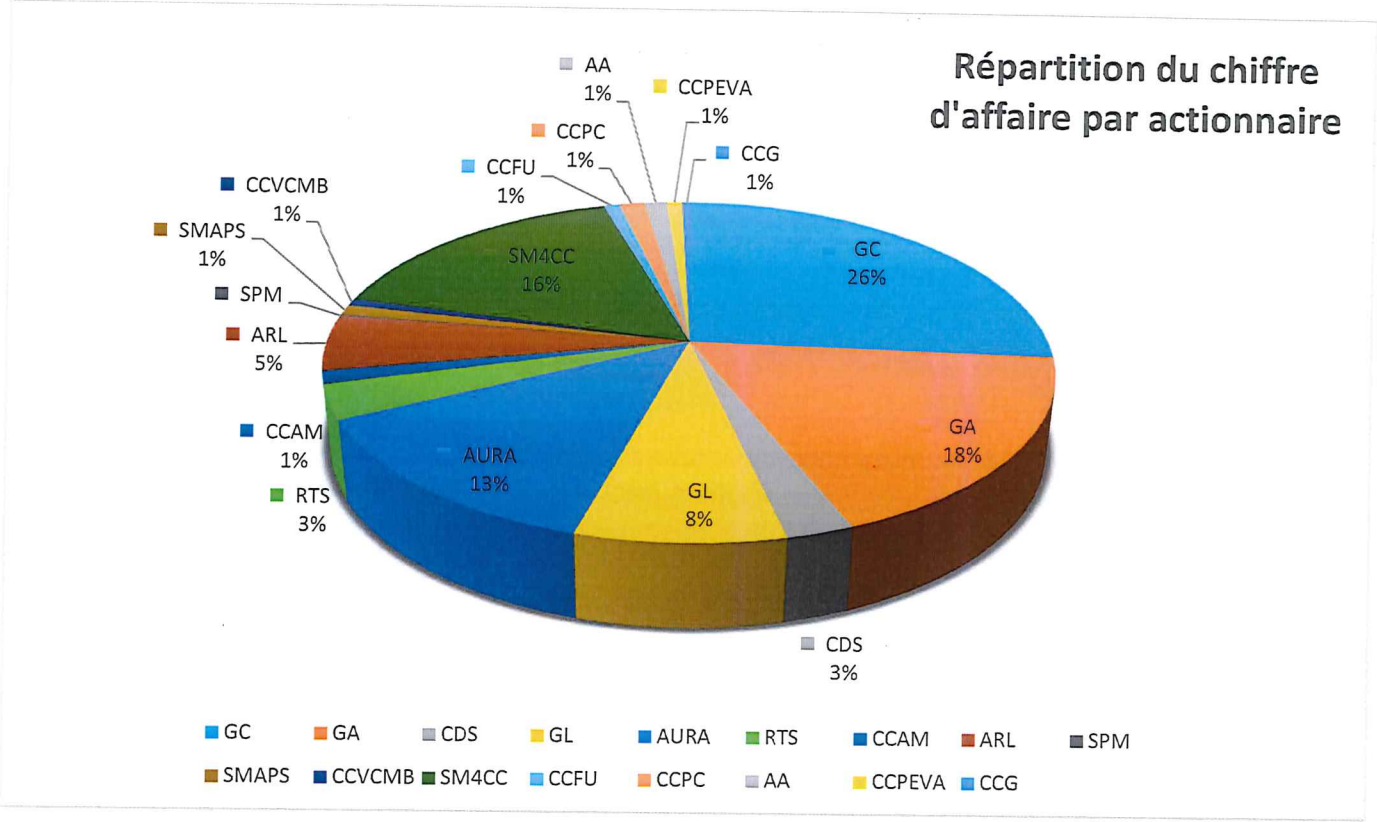
Sous réserve de l'adoption de cette proposition par l'assemblée générale, le solde du poste « Autres réserves » sera porté de 542 374,47 € à 663 500,29€, soit des capitaux propres de 778 532,20€.

DEPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, il vous est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIONNAIRE

Actionnaires	*CA 2025 en €*	*CA 2024 en €*	*Evolution en €*	*Evolution en %*
CA Grand Chambéry	1 513 073,65	1 275 633,07	237 440,58	18,61
CA Grand Annecy	1 029 363,30	1 251 748,00	-222 384,70	-17,77
CC Cœur de Savoie	149 676,67	115 192,08	34 484,59	29,94
CA Grand Lac	457 897,34	409 439,86	48 457,48	11,84
Région AURA	768 620,43	315 891,28	452 729,15	143,32
CC Rumilly Terre de Savoie	185 396,00	138 800,00	46 596,00	33,57
CC Cluses Arves et Montagne	71 106,00	38 292,00	32 814,00	85,69
CA Arlysère	303 939,83	262 853,46	41 086,37	15,63
Syndicat du Pays de Maurienne	12 125,00	58 454,96	-46 329,96	-79,26
Syndicat mixte Avant Pays Savoyard	55 322,44	103 823,77	-48 501,33	-46,72
CC Vallée de Chamonix Mont Blanc	39 961,27	52 909,83	-12 948,56	-24,47
Syndicat Mixte des 4 communautés de communes	959 182,92	322 800,40	636 382,52	197,14
CC Fier et Usses	48 810,18	27 504,54	21 305,64	77,46
CC Pays de Cruseilles	75 921,61	93 325,00	-17 403,39	-18,65
CA Annemasse Agglo	68 773,44	74 916,04	-6 142,60	-8,20
CC Pays d'Evian et Vallée d'Abondance	46 356,50	39 066,00	7 290,50	18,66
CC Genevois	*29 460,00*	*30 880,55*	*-1 420,55*	*-4,60*



INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de chacun des mandataires sociaux de la Société.

- Madame Caroline SIMON PAWLUK nommée au Conseil d'Administration du 29 janvier 2024.

MANDAT ET CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le mandat du commissaire aux comptes, le Cabinet Christian BURNET AUDIT, a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 27 juin 2025 pour une durée de 6 ans.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les rapports du Commissaire aux Comptes seront tenus à la disposition des actionnaires avant le déroulement de l'Assemblée Générale selon les délais légaux.

Par ailleurs, la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Plan de charge 2026 :

Les marchés en portefeuille pour l'année 2026 et les différents plannings prévisionnels des projets permettent d'établir un chiffre d'affaires prévisionnel à hauteur de 6 875 105 €.

Prévisions :

Le budget prévisionnel 2026 prend en compte, côté produits, les opérations en cours de finalisation et celles pour lesquelles la SPL a été sollicitée. La dynamique est à nouveau positive en 2026, et ce malgré les économies budgétaires imposées par l'Etat et les élections municipales de mars 2026, signe que la mobilité durable est toujours une priorité des actionnaires et que ces derniers font confiance à la SPL pour les accompagner dans leur mise en œuvre.

Perspectives

En 2026, l'activité de l'Agence va donc continuer à croitre avec un chiffre d'affaires prévisionnel en progression par rapport à 2025. L'Agence s'attachera à continuer à apporter la meilleure qualité de service possible à ses actionnaires.

L'activité opérationnelle 2026 sera notamment marquée par :

- L'accompagnement de la Région Auvergne Rhone Alpes sur le plan de déplacement des Jeux Olympiques et Paralympiques 2030, dans la continuité de la mission confiée en 2024 au stade de la candidature des Alpes françaises ;
- L'exploitation, à compter du 1er septembre 2026, d'un nouveau service vélo, EVAD'éLO pour le compte de la CCPEVA (reprise d'un service exploité auparavant par le délégataire de transport en commun).

La SPL poursuivra également en 2026 sa structuration interne, notamment avec la mise en place des chantiers suivants :

- Recrutement d'une DAF en temps partagé,
- Mise en place de la comptabilité analytique sur l'exercice 2026,
- Mise en place du nouvel outil de gestion de projet et de gestion des temps KRONO,
- Mise en place d'un nouvel outil de gestion des achats,
- Audit de l'organisation et fonctionnement informatiques,
- Déploiement d'un nouveau module « performance » sur le SIRH,
- Organisation des premières NAO,
- Réflexions autour de l'organigramme.
- Poursuite des travaux d'élaboration du projet d'entreprise,
- Mise en place de « master-class » pour améliorer la transversalité entre les équipes,

ANNEXE 1 - DETAIL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2025

- ***Grand Chambéry :***

Devis	Intitulé / Description de la mission	Chiffre d'Affaires
Marché	Conseil en Mobilité et Exploitation des Services	1 468 834.90 €
Marché	SRAV	28 900.00 €
Marché	Gratification Covoiturage	11 695.75 €
Partenariat	CDOSS + ADAL	3 643 €

- ***Grand Annecy :***

Devis	Intitulé / Description de la mission	Chiffre d'Affaires
2022-14	Études de MO Voie Verte Collège de Groisy	76 370.00 €
2022-15	Étude AMO Aménagements Cyclo-Piétons Collège St Jorioz	30 288.00 €
2023-34	Études de MO Desserte Cyclable Lycée d'Iseta de Poisy	7 560.00 €
2024-15	AMO Voie verte Chavanod	1 325.00 €
2024-19	AMO Technique TCSPI	10 185.00 €
2024-23	AMO Liaison Cyclable Bourg Groisy - Villy le Pelloux	31 919.14 €
2024-26	Aménagements Cyclables TC sur RD3 Moutty à Alby	38 320.00 €
2024-27	AMO Politique Cyclable	5 703.60 €
2024-29	Levés Topo Complémentaires Collège Alby sur Chéran	2 553.00 €
2024-31	Coordination du Programme Savoie / Savoir Rouler à Vélo	45 201.53 €
2024-32	Arrêt de Car Angon	7 280.50 €
2024-33	Note de Cadrage Voie Verte de Chapeiry	5 205.00 €
2024-34	Études Complémentaires AMO Voie Verte Poisy Parc	7 280.80 €
2025-01	Assistance à la Gestion des Transports / Scolaires	83 910.00 €
2025-02	Conception d'Outils et Actions de Communication	191 650.00 €
2025-03	Exploitation du Service Vélonécy (Local + Camionnette inclus)	129 749.95 €
2025-05	Évaluation et Accompagnement des Plans de Mobilité	25 080.00 €
2025-06	Organisation et Animation du Défi des Écoliers	122 580.00 €
2025-07	Études Géo et Investissements Complémentaires Voie Verte à Poisy	16 705.00 €
2025-08	Valorisation du Réseau HNS et Aires de Services	4 725.00 €
2025-09	Jalonnement du Service Vélonécy	2748.40 €
2025-10	Initiative Préalable Mise en Œuvre du SRAV	4 195.00 €
2025-12	Études Complémentaires Voie Verte Chapeiry	25 826.38 €
2025-13	Études Complémentaires MO pour la Liaison Groisy - Villy le Pelloux	15 936.50 €
2025-14	Études Complémentaires MAO Voie Verte Alby-St Félix	10 766.50 €
2025-15	Accès au Collège de St Jorioz - Réévaluation Rémunération AMO	28 738.00 €
2025-16	Voie Verte Chavanot T4	25 274.08 €
2025-17	Voies Verte Parc Espace Poisy	40 365.61 €
2025-18	Déclinaison Supports de Communication	6 600.00 €
2025-19	Accès au Collège Alby sur Chéran - Réévaluation Rémunération	25 321.31 €

- ***Cœur de Savoie :***

Devis	Intitulé / Description de la mission	Chiffre d'Affaires
2024.04	Mobilité Solidaire	1 253.51 €
2024-05	AMO Aménagements Cyclables	6 401.71 €
2025-02	Ligne «On Covoiture »	33 160.00 €
2025-03	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	12 150.00 €
2025-04	Etude de Faisabilité Secteur Est du Territoire	4 050.00 €
2025-05	Mobilité Solidaire	7 500.00 €
2026-06	Actions 2 TIMS Vélos Ecole	1 267.36 €
2026-07	Actions 3 TIMS Transports	2 625.85 €
2025-08	Mobilité Scolaire	21 322.49 €
2025-09	Jalonnement du Réseau	3 375.00 €
Conv. D'Expl.	Exploitation du Service Vélo	44 875.00 €
Marché	Gratification Covoiturage	11 695.75 €

Grand Lac :

Devis	Intitulé / Description de la mission	Chiffre d'Affaires
Conv. D'Expl.	Convention d'Exploitation du Service Vélodéa	116 700.00 €
2024-06	Étude de Faisabilité Liaison Cyclable St Félic	5 820.00 €
2025-01	Schéma Directeur Cyclable d'Aix les Bains	4 050.00 €
2025-03	Conseil en Mobilité	315 777.15 €
2025-04	Mobilité Solidaire TIMS Vélo	1700.27
2025-05	Mobilité Solidaire TIMS Vélo	2 154.17 €
Marché	Gratification Covoiturage	11 695.75 €

AURA :

N° de Devis	Intitulé / Descriptif du Projet AURA	Chiffre d'Affaires
Devis 2023-03	Schéma Directeur des Aménagements Cyclables de la CCVT	32 145.00 €
Devis 2023-04	Études Covoiturage CCUR	13 000.00 €
Devis 2024-03	AMO Plan Transport JO ET Paralympiques	2 671.38 €
Devis 2024-11	Étude d'Opportunité Axe Annecy / Albertville	29 310.50 €
Devis 2024-12	Prestation d'Expertise - Feuille de Route Mob Pos 2035	21 074.00 €
Devis 2024-13	Prestation d'Accompagnement Travaux Gare Routière d'Annecy	7 508.70 €
Devis 2024-14	Bilan des Conventions de Coopération (Dptments 01, 73 et 74)	26 466.50 €
Devis 2024-15	Organisation du Bassin de Mobilité du Chablais	15 652.49 €
Devis 2024-16	Prestation Accompagnement Travaux de la Gare de BSM	44 731.75 €
Devis 2024-17	Service TAD de la CC des Montagnes du Giffre	2 037.00 €
Devis 2025-01	Travaux Gare Routière et Gare d'Annecy	37 485.00 €
Devis 2025-02	Étude Préfiguration et Service TAD - CC Rives de l'Ain Cerdon	20 249.99 €
Devis 2025-03	Challenge Mobilité Savoie / Haute-Savoie	8 000.00 €
Devis 2025-04	MSO Dispositif de Renfort pour la Gestion des Transports Scolaires	91 170.00 €
N° de Devis	**Intitulé / Descriptif du Projet**	

		Chiffre d'Affaires
Devis 2025-08	Accompagnement à la Réalisation du Doc Stratégique des Mobilités	41 512.50 €
Devis 2025-09	Accompagnement Réalisation du Schéma Directeur de Covoiturage	28 150.01 €
Devis 2025-10	Organisation du Bassin de Mobilité de la Vallée de l'Arve	32 868.76 €
Devis 2025-11	Accompagnement au Déploiement du Bassin de Mobilité Tarentaise	33 660.00 €
Devis 2025-12	Complément d'Étude d'Opportunité sur l'Axe Annecy/Albertville	17 800.00 €
Devis 2025-13	Étude d'Opportunité Arrêts Cars Scolaire Sillingy	4 050.00 €
Devis 2025-14	Accpt aux Conditions de Déploiements Véhicules Faibles C02 JOP 2030	27 675 €
Devis 2025-16	Via 5 Lacs - Étude de Faisabilité sur la Route d'Orly	6 825.00 €
Devis 2025-17	Via 5 Lacs - Étude de Faisabilité Point Neuf de Rumilly	4 721.25 €
Devis 2025-19	Accompagnement du Plan de Transport Coupe du Monde de Biathlon	24 856.25 €
Devis 2025-20	Assistance à la Maitrise d'Ouvrage du Plan Transports JO 2030	13 500.00 €
Devis 2025-21	Étude de Faisabilité Arrêts de Cars	10 125.00 €
Devis 2025-22	Études Coplémentaires MO - Réhabilitation Gare Routière Annecy	23 662.50 €
Devis 2025-33	AMO de la Véloroute de 5 Lacs - Section Centrale	4 050.00 €

Rumilly Terre de Savoie :

N° de Devis	Intitulé / Descriptif du Projet	Chiffre d'Affaires
Devis 2025-01	Mise en œuvre du Dispositif TAD	33 750.01 €
Conv. D'Expl.	Convention d'Exploitation du Service J'y Vélo	123 648.00 €
Marché	Schéma Directeur du Covoiturage	16 578.00 €
Devis 2025-12	Etude de Pré-Déploiement du Projet d'Exploitation du Covoiturage	9 494.00 €
Devis 2025-12	Dispositif Gratification Covoiturage	11420.00 €

Cluses Arves et Montagne :

N° de Devis	Intitulé / Descriptif du Projet	Chiffre d'Affaires
Devis 2024-03	Rédaction Dossier de Consultation	16 606.00 €
Devis 2025-01	Exploitation du Service Arvi Vélo	32 900.00 €
Devis 2025-02	AMO Aménagements Arrêts Réseau Urbain	16 875.00 €
Devis 2025-03	Cplment Mission Jallonnement Cyclables	4 725.00 €

Arlysère :

N° de Devis	Intitulé / Descriptif du Projet	Chiffre d'Affaires
Devis 2021-09	Coordination Programme Moby (Mobilité Scolaire)	33 000,00 €
Devis 2022-02	AVELO 2 : Animation et supports de sensibilisation	11 700,00 €
Devis 2023-12	AMI Environnement Santé	6 590,50 €
Devis 2024-01	Étude de Faisabilité Albertville	11 000,00 €
Devis 2024-02	Communication et Promotion	30 840,00 €
Devis 2024-04	Mobilité Solidaire - Financement TIMS	30 827,00 €
Devis 2024-06	Animations Mobilité Grand Public	10 604,00 €

N° de Devis	Intitulé / Descriptif du Projet	Chiffre d'Affaires
Devis 2024-08	Montage de la Maison de la Mobilité *(Intègre l'Avoir 439)*	10 280,00 €
Devis 2024-10	Diagnostic Navette Framatome	10 185,00 €
Devis 2024-11	Franchissement Cyclable de l'Arly - Pont du Mirantin	18 459,00 €
Devis 2024-12	Aménagement de Voies Vertes : Rue Pasteur et Chasseurs Alpins	16 175,00 €
Devis 2025-01	Mise à Jour du Schéma Directeur Cyclable	5 931,83 €
Devis 2025-02	AMO Politique Cyclable	10 125,00 €
Devis 2025-03	Complément d'Étude sur le Territoire	9 112,50 €
Devis 2025-04	Mobilité Solidaire	30 700,00 €
Devis 2025-06	Mobilité Scolaire	68 460,00 €
Devis 2025-07	Plan de Mobilité Employeurs	48 929,10 €
Devis 2025-08	Mobilité Sensibilisation, Communication, Sociale et Solidaire	33 005,90 €
Devis 2025-09	Actions auprès des Scolaires	85 607,50 €

SPM :

N° de Devis	Intitulé / Descriptif du Projet	Chiffre d'Affaires
Marché	Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables[2]	10 600.00 €
Devis 2025-01	Gratification Covoiturage	2700.00 €

Chamonix Mont Blanc :

N° de Devis	Intitulé / Descriptif du Projet	Chiffre d'Affaires
Devis 2023.01	Dispositif Aide à l'Achat	2900.00 €
Devis 2024-01	Campagne de Covoiturae	13 436.27 €
Devis 2025-01	Journées d'Expertise Appel à Projet	23 625.00 €

Genevois :

N° de Devis	Intitulé / Descriptif du Projet	Chiffre d'Affaires
Devis 2023-05	Schéma Directeur Cyclable	6 360.00 €
Devis 2025-02	Etude Liaison Viry et St Julien	18 135.00 €
Devis 2025-03	Via Rhôna Liaison St Julien Archamps	8 145.00 €

Avant Pays Savoyard :

N° de Devis	Intitulé / Descriptif du Projet	Chiffre d'Affaires
Devis 2024-05	Etude d'Opportunité d'un Service TAD Yenne	8 271.20 €
Devis 2025-01	Jalonnement Cyclable	4 151.25 €
Devis 2025-02	Communication	2 520.00 €
Devis 2025-03	Réflex Vélo	28 949.99 €
Devis 2025-05	Gratification Covoiturage	10 080.00 €
Devis 2025-06	Analyse Offre du Marché TAD Yenne	1 350.00 €

Fier et Ussses :

N° de Devis	Intitulé / Descriptif du Projet	Chiffre d'Affaires
Devis 2023-01	Étude et Pose de Jalonnement Cyclable	11 026.88 €
Devis 2023-03	AMO sur la Politique de Mobilité	7 700.00 €
Devis 2024-01	AMO / Maîtrise d'Œuvre Voie Verte Lovagny	9 452.70 €
Devis 2025-01	AMO Politique Mobilité & Actions de Mobilité	6 115.00 €
Devis 2025-02	AMO Bella Via Secteur 1	11 475 €
Devis 2025-03	AMO Bella Via Secteur 3	10 800 €

Annemasse Agglo :

N° de Devis	Intitulé / Descriptif du Projet	Chiffre d'Affaires
Devis 2022-01	Réalisation du Guide des Aménagements	5 520.00 €
Devis 2023-01	Liaison Machilly	4 559.98 €
Devis 2024-02	Finalisation du Schéma Directeur	2 910.00 €

Pays de Cruseilles :

N° de Devis	Intitulé / Descriptif du Projet	Chiffre d'Affaires
Devis 2024-01	Réalisation du Plan de Mobilité Simplifié	8 730.00 €
Devis 2024-03	Etudes Cyclable PAE de la Caille	33 726.82 €
Devis 2024-05	Relevés Topographiques	21 055.39 €
Devis 2025-01	AMO Politique Mobilité	4 050.00 €
Devis 2025-02	Défi des Ecoliers	8 360.00 €

Evian Pays d'Abondance :

N° de Devis	Intitulé / Descriptif du Projet	Chiffre d'Affaires
Devis 2023-01	Schéma Directeur des Modes Actifs	46 356.50 €

SM4CC :

N° de Devis	Intitulé / Descriptif du Projet	Chiffre d'Affaires
Devis 2023-04	Jalonnement Cyclable	10 476.00 €
Devis 2024-06	Accompagnement à l'Agilisation du Bus	9 894.00 €
Devis 2025-01	Accompagnement à l'Agilisation du Bus	127 025.60 €
Devis 2025-01	Bis Schéma Directeur de Stationnement	2 025.00 €
Devis 2025-02	Défi des Ecoliers	22 440.00 €
Devis 2025-03	Accpt des Mobilités Alternatives	24 280.50 €

N° de Devis	Intitulé / Descriptif du Projet	Chiffre d'Affaires
Devis 2025-04	Enquête de Terrain Gare Reigner	18 147.50 €
Devis 2025-05	Accpt Agilisation des Lignes	157 974.00 €
Conv. D'Expl.	Convention d'Exploitation du Service	343 254.00 €
Devis 2025-06	Etude de Préfaisabilité d'un GR Roche sur Foron	15 850.00 €
Devis 2025-07	Exploitation Service Estival Proxipouss	38 612.50 €
Devis 2025-08	Etude de Faisabilité TAD	13 162.50 €
Devis 2025-09	Accpt Agilisation des Lignes	161 432.32 €
Devis 2025-10	Exploitation du Service Proxipouss	7 562.50 €

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération C-285 : Approbation du rapport de gestion 2025 de la Société Publique Locale Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc (AESMB)

Date de transmission de l'acte :	27/10/2026
Date de réception de l'accusé de réception :	27/10/2026
Numéro de l'acte :	d6064 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	073-200068674-20261020-d6064-DE
Date de décision :	20/10/2026
Acte transmis par :	ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	8. Domaines de competences par themes 8.7. Transports